

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000
basse vallée de la Seille
(zone de protection spéciale)

NOR : DEV N 04 3 0 2 4 3 A

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II et L. 414-1-III, R.214-16, R. 214-18, R.214-20, et R.214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

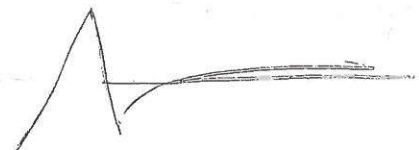
Article 1^{er}- Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 basse vallée de la Seille » (zone de protection spéciale FR 2610006), l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/120 000 et les six cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de Saône-et-Loire : Bantanges, Branges, Brienne, Cuisery, La Genête, Huilly sur Seille, Jouvençon, Loisy, Louhans, Préty, Rancy, Ratenelle, Romenay, Savigny sur Seille, Sornay, La Truchère.

Article 2 – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 basse vallée de la Seille » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de Saône-et-Loire, à la direction régionale de l'environnement de la Bourgogne et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 JUIL. 2004



Serge LEPELTIER

**Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 2610006 - Basse vallée de la Seille
(zone de protection spéciale)**

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A022	Butor blongios, Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
A023	Héron bihoreau, Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A027	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A068	Harle piette	<i>Mergus albellus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
A122	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
A055	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 basse vallée de la Seille (ZPS)

FR2610006 (Saône et Loire)

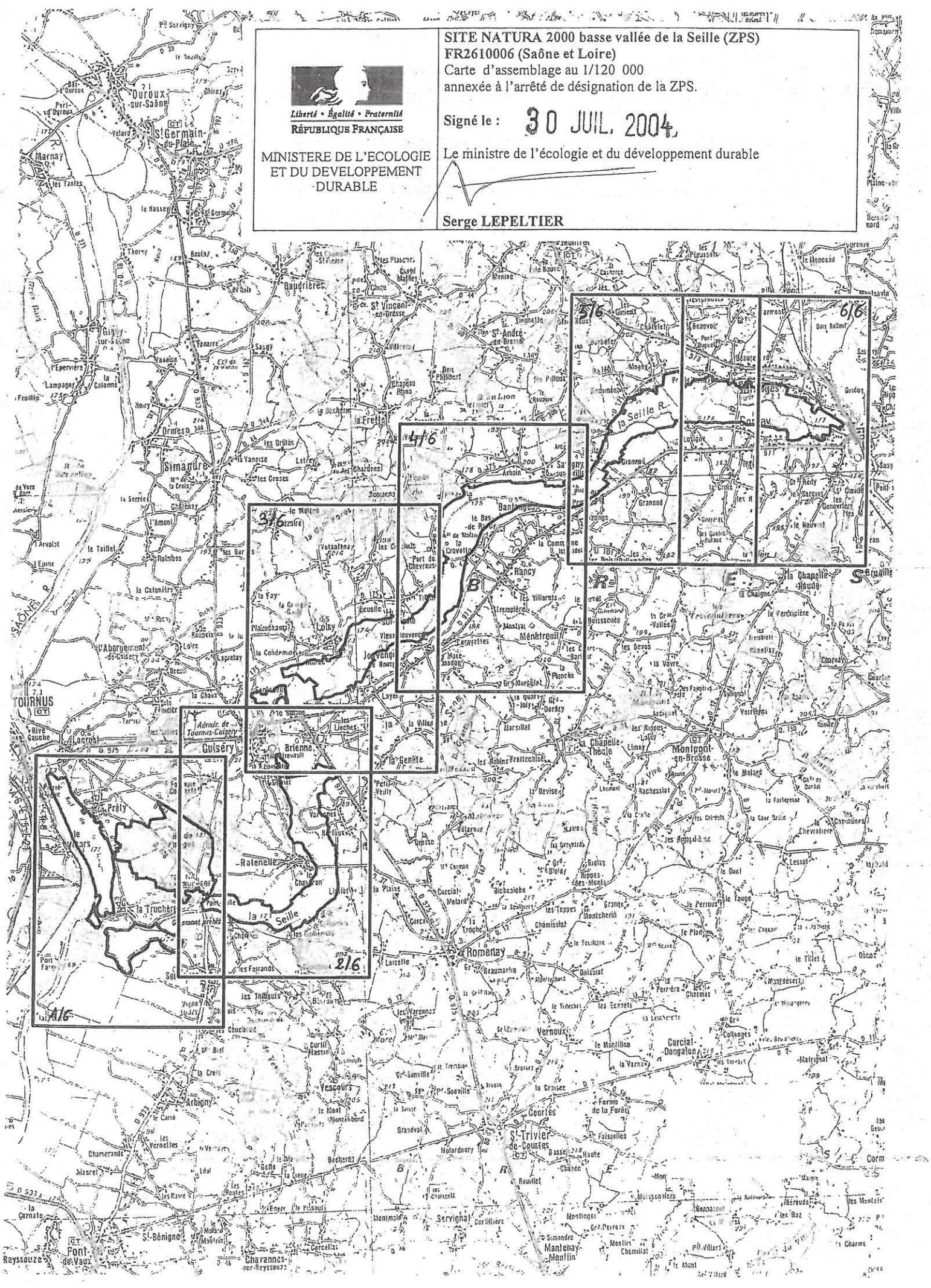
Carte d'assemblage au 1/120 000

annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : 30 JUIL. 2004.

Le ministre de l'écologie et du développement durable

Serge LEPELTIER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 basse vallée de la Saône
(ZPS) FR2610006 (Saône et Loire)
Carte (1/6) au 1/25 000 (fond IGN 3027Est,3126Ouest,3127Ouest) annexée à
l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : **30 JUL. 2004**

Le ministre de l'écologie
et du développement durable

Serge LEPELTIER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 basse vallée de la Seille
(ZPS) FR2610006 (Saône et Loire)
Carte (2/6) au 1/25 000 (fond IGN 3027Est,3126Ouest,3127Ouest) annexée à
l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : **30 JUL. 2004**

Le ministre de l'écologie
et du développement durable

Serge LEPELTIER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 basse vallée de la Saône

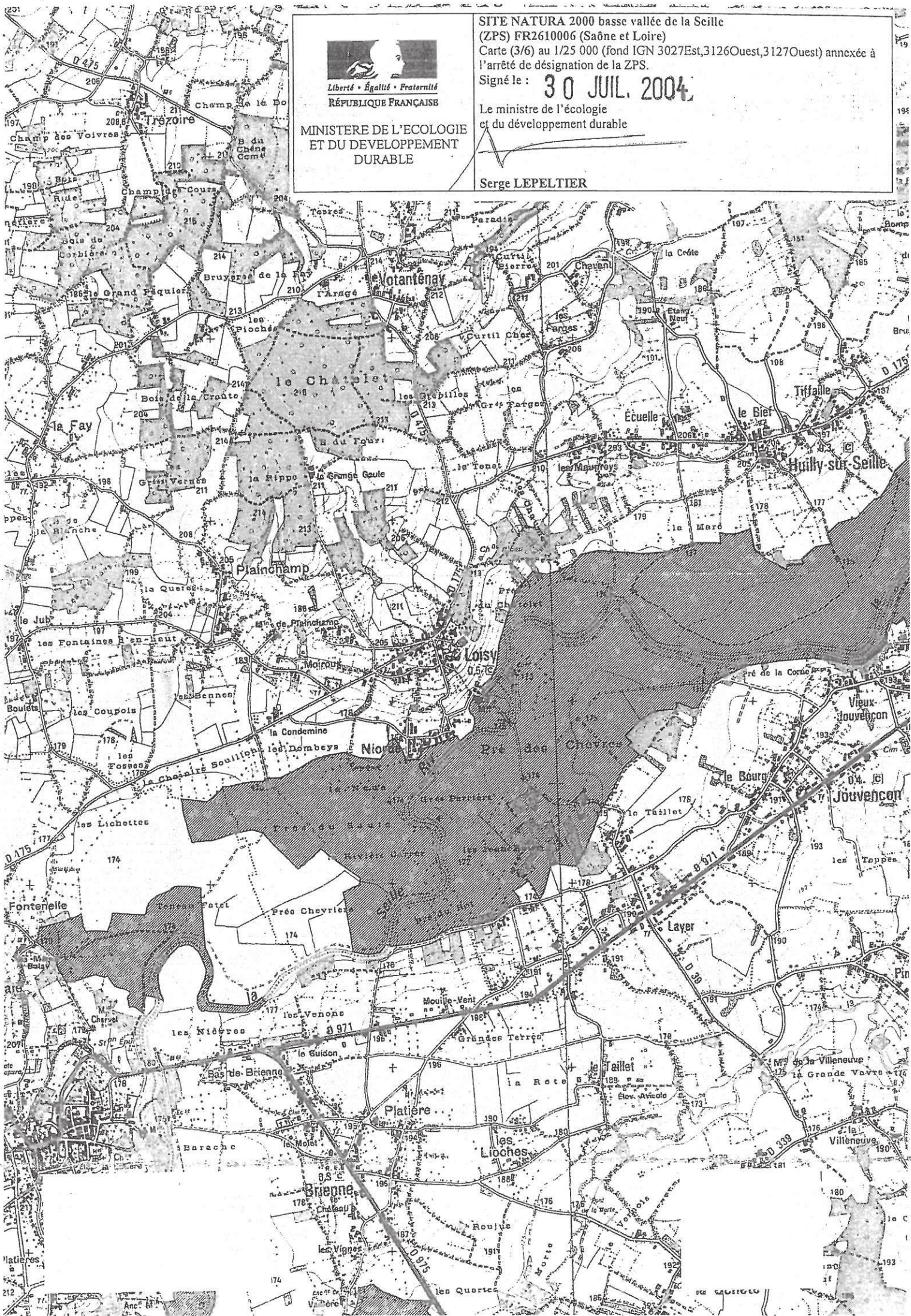
(ZPS) FR2610006 (Saône et Loire)

Carte (3/6) au 1/25 000 (fond IGN 3027Est,3126Ouest,3127Ouest) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : 30 JUIL. 2004

Le ministre de l'écologie
et du développement durable

Serge LEPELTIER





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 basse vallée de la Seille

(ZPS) FR2610006 (Saône et Loire)

Carte (4/6) au 1/25 000 (fond IGN 3027Est,3126Ouest,3127Ouest) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : 30 JUIL. 2004

Le ministre de l'écologie
et du développement durable

Serge LEPELTIER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 basse vallée de la Seille

(ZPS) FR2610006 (Saône et Loire)

Carte (5/6) au 1/25 000 (fond IGN 3027Est,3126Ouest,3127Ouest) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : **30 JUIL. 2004**

Le ministre de l'écologie
et du développement durable

Serge LEPELTIER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 basse vallée de la Saïlle
(ZPS) FR2610006 (Saône et Loire)
Carte (6/6) au 1/25 000 (fond IGN 3027Est,3126Ouest,3127Ouest) annexée à
l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : 30 JUIL. 2004

Le ministre de l'écologie
et du développement durable

Serge LEPELTIER

